

Qui est maître des ressources énergétiques du Canada?*



Le Canada : superpuissance énergétique ou colonie énergétique des États-Unis?

Le premier ministre Harper vante la « superpuissance énergétique » qu'est devenu le Canada grâce, notamment, aux investissements massifs dans l'exploitation des sables bitumineux. En réalité, le Canada est une « colonie énergétique » des États-Unis, qui ne peut assurer un approvisionnement adéquat en pétrole et en gaz naturel à sa population, qui ne contrôle plus ses exportations et qui ne fixe plus le prix de vente du pétrole qu'il produit.

La sécurité énergétique du Canada est menacée par l'ALENA

Le chapitre 6 de l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA) traite des ressources énergétiques. On y trouve une clause unique en son genre parmi tous les autres traités internationaux : la clause de proportionnalité. Aux termes de cette clause, le Canada doit garantir aux États-Unis un approvisionnement constant à perpétuité en gaz naturel et en pétrole, même en cas de pénurie. En acceptant ces restrictions, le Canada a aliéné sa souveraineté en matière d'énergie. Signalons que le Mexique a pris une sage décision à cet égard lors des négociations de l'ALENA en se soustrayant à cette clause.

Si le Canada maintient son rythme actuel de production, il épuisera ses réserves de pétrole dans 13 ans et ses réserves établies de gaz naturel dans 9,3 ans. Pourtant, le Canada exporte les deux tiers de son pétrole et 63 % de son gaz naturel vers les États-Unis.

L'ALENA empêche le Canada de réduire ses exportations afin de conserver ses ressources énergétiques pour les générations futures, de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'exploitation des sables bitumineux et de réserver son gaz naturel à son industrie pétrochimique, un secteur à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois.

La solution? Un gouvernement qui protégera nos ressources énergétiques

Les candidates et les candidats aux élections du 14 octobre doivent indiquer ce qu'ils feront pour éliminer les articles suivants de l'ALÉNA :

- l'article 605 qui assure aux États-Unis le maintien du pourcentage de livraisons (pétrole et gaz naturel) dont ils ont bénéficié durant les trois années précédentes; et
- l'article 604 qui interdit au Canada d'imposer une taxe à l'exportation du pétrole, du gaz naturel et des produits pétrochimiques.

Le sénateur Barack Obama s'est engagé, s'il remporte l'élection présidentielle aux États-Unis, à « revoir l'Accord de libre-échange nord-américain, de concert avec le Canada et le Mexique, afin que les trois pays en bénéficient également. »

Si l'avenir énergétique du Canada, les changements climatiques et la justice sociale vous préoccupent :

- demandez aux candidates et candidats ce qu'ils feront pour éliminer les clauses de l'ALENA sur l'énergie;
- envoyez des lettres aux journaux sur ces enjeux;
- proposez à la Société Radio-Canada de se pencher sur cet enjeu. Rendez-vous au : <http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/tj22h/index.shtml>
- Parlez-en dans votre syndicat et dans votre collectivité.

* Fiche d'information publiée par www.commonfrontiers.ca